




Multi-Accueil Les Lutins
Place de l'Hôtel de Ville
73490 LA RAVOIRE

 04.79.72.57.00

PROJET SOCIAL



Juin 2013

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION.....	P.2
II- ETAT DES LIEUX.....	P.2
A/ Commune de La Ravoire.....	P.2
<i>1/ Situation géographique</i>	<i>P.2</i>
<i>2/ Morphologie urbaine</i>	<i>P.3</i>
B/ Photographie de la population.....	P.3
<i>1/ Evolution de la population.....</i>	P.3
<i>2/ Evolution des naissances.....</i>	<i>P.3</i>
<i>3/ Composition familiale.....</i>	<i>P.4</i>
<i>4/ Modes de garde.....</i>	<i>P.4</i>
III- MULTI-ACCUEIL « LES LUTINS ».....	P.6
A/ Historique.....	P.6
B/ Personnel.....	P.6
C/ Fonctionnement de la structure.....	P.7
D/ Accès aux familles.....	P.7
<i>1/ Familles accueillies.....</i>	<i>P.7</i>
<i>2/ Accueil des enfants présentant un handicap et/ou atteints d'une maladie chronique.....</i>	<i>P.8</i>
E/ Relations interservices.....	P.8
F/ Autres partenaires.....	P.9
IV- CONCLUSION.....	P.11
A/ Ecoute d'une population qui change.....	P.11
B/ Projets d'avenir.....	P.11

INTRODUCTION

Le projet social fait parti du projet d'établissement. Il situe la structure dans un cadre « géopolitique » global, il met en évidence la situation démographique de la commune et les profils des familles d'un point de vue socioprofessionnel. Il met en relief les besoins des familles et l'évolution des modes d'accueil sur le territoire. Il fait le point sur les liens partenariaux de la structure avec l'extérieur.

Il est à la fois la base du projet d'établissement de la structure existante mais aussi le socle permettant d'appuyer les projets futurs après l'étude des besoins de la population.

I/ ETAT DES LIEUX

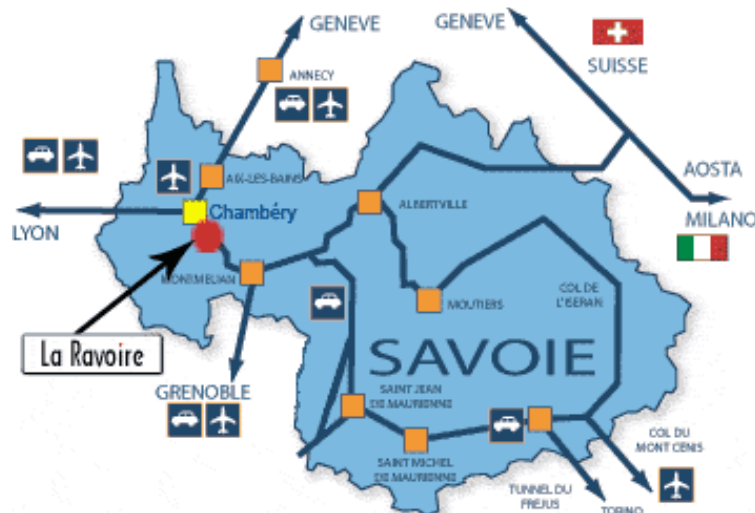
A/ Commune de la Ravoire.

Village agricole jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, La Ravoire est aujourd'hui la 3^{ème} commune la plus peuplée de l'agglomération Chambérienne. Elle est située au sud du territoire chambérien et elle est caractérisée par une structure péri-urbaine. La commune a su conserver son esprit village tout en continuant à se développer. Pour ce faire, chaque quartier est doté de petits centres commerciaux, d'espaces verts et d'équipements publics.

1/ Situation géographique

Traversée par deux grandes infrastructures (voie rapide et autoroute, voie ferrée et route départementale 1006), la commune de La Ravoire est historiquement la « grande route » menant vers l'Italie.

La partie centrale, qui concentre la majeure partie du territoire, constitue un véritable territoire urbain, en ligne directe par la colline de la Trousse avec Chambéry.



2/ Morphologie urbaine

En 2004, La Ravoire a adopté son plan local d'urbanisme. Il prévoit la création de logements dans chaque quartier, la création de deux zones économiques pour continuer à favoriser l'emploi et l'économie et enfin, la création d'un éco-quartier en centre-ville, en concertation depuis juin 2006.

La commune de La Ravoire propose aujourd'hui une offre en habitat en immeubles collectifs et en lotissements pavillonnaires. La commune présente plusieurs pôles de structuration du territoire :

- **Le centre ville** conçu de toute pièce dans les années 80. Le centre de La Ravoire n'est pas un vieux bourg traditionnel, mais une zone résidentielle où se concentre une forte partie de la population.

Avec la participation active de la population, le projet Valmar est en train de voir le jour : un éco-quartier de 1000 logements va être construit en 15 ans sur 12 hectares. Ce projet se décline en quatre îlots. Les travaux ont débutés en automne 2012.

- **Le quartier de Féjaz** offre des logements locatifs et des accessions à la propriété. Il est constitué également d'une Zone d'Activité Commerciale (ZAC)

- La dernière tranche de construction du quartier et de la ZAC **de l'Echaud** a complété le tissu d'habitats pavillonnaires en accession.

- Une politique de diversification des produits en matière de logement a également été engagée avec **le quartier de La Madeleine**. Créé en 2006, avec la construction de 300 logements situés tout à côté de la colline de La Trousse, il comporte 80 hectares d'espace naturel protégé.

-**Le Gallaz** est un quartier de résidences pavillonnaires né dans les années 70.

Le territoire communal comporte également des équipements que sont collèges et lycées qui concentrent des populations et génèrent du trafic.

B/ Photographie de la population.*

*Tiré des données de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

1/ Evolution de la population

Années	1999	2008	2011	2012
Nombre d'habitants	6555	7234	7758	8330

2/ Evolution des naissances

Nombre de naissances par quartier comprenant un groupe scolaire :

Année / Quartier	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Féjaz	25	29	25	32	26	33	35
Pré Hibou	21	24	26	24	27	26	64
Vallon Fleuri	21	32	38	37	32	48	37
Total	67	85	89	93	85	107	96

3/ Composition familiale

En 2011, on compte 274 enfants âgés de 0 à 3 ans allocataires CAF domiciliés à La Ravoire.

104 enfants sont âgés de moins de 3 ans et 43 âgés de 3 à 5 ans sont bénéficiaires d'une prestation liée à leur accueil chez une assistante maternelle.

325 enfants de moins de 6 ans sont issus de famille ayant une activité professionnelle.

Ces chiffres indiquent un besoin important de mode de garde pour des parents.

4/ Modes de garde

Les différentes structures d'accueil Petite Enfance de la commune de La Ravoire ont pu observer que les évolutions dans les conditions d'emploi et les modifications dans l'organisation des familles ont fait évoluer les besoins en matière de garde. De plus, le développement du temps partiel met en avant la difficulté que rencontrent les femmes dans l'accès à l'emploi, lié aux problématiques de garde de leur(s) enfant(s).

Les personnes étant dans une situation de retour à l'emploi n'anticipent pas forcément l'organisation de la prise en charge de leur enfant. Ceci crée des difficultés lorsqu'une formation ou un stage leur est proposé.

Ces points importants sont à étudier pour répondre au mieux aux besoins de garde des familles.

Trois modes de garde existent sur la commune ainsi qu'un lieu d'accueil parents/enfants (LAEP) : les assistantes maternelles agréées par les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile), un multi-accueil et une micro crèche.

^ Les assistantes maternelles

Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) a été créé en novembre 1996. L'animatrice du relais assure des permanences, pour les parents et les assistantes maternelles, et des temps d'animation.

Fin 2012, les assistantes maternelles sont au nombre de 66 en activité, dont 40 sur le quartier du centre ville, pour 186 places en temps plein et 27 en accueil péri-scolaire.

La responsable du RAM constate que le choix des parents se porte plus volontiers sur l'accueil collectif et que le choix de l'assistante maternelle se fait souvent par défaut.

Fin 2012, elle constate qu'environ 43 places en garde de jour et 3 places en périscolaire sont libres sur le territoire, cela s'explique d'une part par la montée du chômage et le retrait des enfants en garde, et d'autre part par le choix de certaines mamans de rester chez elles le temps du congé parental maintenant possible dès le premier enfant. Le fait de donner l'agrément pour 4 enfants augmente également le nombre de places disponibles.

Bien qu'il n'y ait donc pas aujourd'hui de pénurie pour ce mode de garde, les difficultés demeurent pour trouver une garde aux horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, le samedi...) ou lorsque le parent doit reprendre une activité dans l'urgence (reprise d'un travail, entrée en stage non prévue...)

A partir de 2013, l'animatrice du RAM augmente son temps de travail, elle passe de 50% à 80%.

^ Le multi-accueil : « Les Lutins » (située sur le quartier du centre ville)

Depuis sa création en 1981, le multi-accueil a un agrément pour 20 enfants. A partir du mois de mai 2013, sa capacité d'accueil passe à 30 places pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Depuis mai 2013, les amplitudes horaires ont augmentées suite à une évaluation des besoins des familles. Désormais, le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

Plusieurs types d'accueil sont proposés :

> Le service d'accueil permanent peut accueillir 20 enfants maximum de 3 mois à 4 ans par demi-journée.

> Le service d'accueil occasionnel peut accueillir jusqu'à 10 enfants (âgés de 3 mois à 4 ans) selon les places disponibles.

> Suite au décret d'août 2000 régissant les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, il existe 2 places pour des accueils d'urgence.

En 2012, 54 nouveaux enfants ont été accueillis sur la structure. Sur ces nouvelles familles, 14 contrats réguliers ont été signés et 40 enfants ont fréquentés la structure en accueil occasionnel.

Entre 2011 et 2012, 6 enfants sont passés d'un accueil occasionnel à un accueil régulier.

Ces chiffres, globalement en baisse pour l'année 2012, s'expliquent par la fermeture de la structure sur site de novembre 2012 à mai 2013 dans le cadre de l'agrandissement du multi-accueil pour 10 places supplémentaires en 2013.

Pour les familles, diverses solutions ont été trouvées : la structure de Babypôle, les assistantes maternelles, la garde familiale, la micro crèche de Féjaz et les structures des communes avoisinantes ont également joué le jeu de la solidarité pour faciliter l'accueil des familles dans le besoin.

^ La micro crèche : « Les Lucioles » (située sur le quartier de Féjaz)

Au vue des demandes grandissantes de places pour un mode de garde collectif, la commune de La Ravoire a ouvert en septembre 2012 une micro crèche sur le quartier de Féjaz.

Elle a une capacité d'accueil de 10 places, dont deux pour des accueils occasionnels, pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

L'équipe éducative se compose de 4 professionnels de la petite enfance : une éducatrice de jeunes enfants à 80%, une auxiliaire de puériculture à temps plein et de deux agents titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) Petite Enfance à temps plein également.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux du multi-accueil.

Le multi-accueil et la micro crèche sont fermés 5 semaines par an : une semaine à Noël, une semaine au printemps et trois semaines en été. Ces semaines de fermeture s'articulent entre les deux structures pour répondre, dans la mesure du possible, aux besoins des familles.

II/ MULTI-ACCUEIL « LES LUTINS »

A/ Historique

La halte-garderie Les Lutins a suivi les évolutions de la commune et de sa population. Il existait auparavant deux assistantes maternelles, rémunérées par la commune, qui proposaient un accueil occasionnel. Suite à l'expression des besoins des familles, la halte-garderie voit le jour en octobre 1981. C'est dans un premier temps un service d'accueil occasionnel de 20 places en demi-journée certains jours de la semaine. La commune, en concertation avec les professionnelles et les familles, va faire évoluer la structure avec les besoins de la population :

- Entre 1999 et 2002 : institutions progressives des accueils en journées continues pour 5 places.
- En 2002 : des travaux d'agrandissements sont effectués. Les accueils en journées continues sont institués du mardi au vendredi. La structure est encore fermée le lundi matin suite à une faible demande de ce créneau.
- En 2003 : mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique).
- En 2007 : la structure ouvre tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 (17h15 le mercredi).
- En 2013 : augmentation de la capacité d'accueil : passage à 30 places. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

La structure est aujourd'hui un multi-accueil complet de 20 places type « crèches » et 10 places d'accueil « halte-garderie ».

B/ Personnel

De l'évolution du mode de garde a découlé une évolution du personnel, ainsi plusieurs professionnelles ont été recrutées pour répondre à l'agrandissement de la structure.

Une équipe pluridisciplinaire qualifiée constituée :

- ◆ D'une **éducatrice de jeunes enfants responsable** de la structure (à temps plein).
- ◆ D'une **éducatrice de jeunes enfants** adjointe (à 80 %).
- ◆ D'une **infirmière** adjointe (à 44%).

Le pôle de direction prend en charge les demandes d'inscription, le suivi des contrats d'accueil, les facturations, l'élaboration du projet d'établissement et des projets annuels avec l'ensemble du personnel, le suivi des enfants et des familles, l'encadrement des enfants, le suivi des stagiaires, l'organisation de réunions pour le personnel, le lien avec la municipalité et les partenaires extérieurs.

L'infirmière, plus spécifiquement, élabore les protocoles d'urgence et de prévention, assure le suivi et le dépistage des signes de mal-être de l'enfant.

◆ De quatre **Auxiliaires de Puériculture** (trois à temps plein et une à 70 %) assurant l'accueil des familles, la prise en charge et le soin des enfants au quotidien, la participation au projet d'établissement, l'accueil des stagiaires, l'hygiène environnementale de l'enfant.

◆ De trois **agents titulaire du CAP petite enfance** (deux à temps plein et un à 90 %) assurant l'entretien des locaux, la préparation des collations et assurant la prise en charge des enfants dans leur quotidien.

◆ D'un **agent de restauration et d'entretien** (à temps plein) assurant la préparation et le service des repas en veillant à la sécurité et au développement de l'autonomie des enfants lors de ces temps. Elle garantit la propreté des locaux.

◆ D'un **médecin de l'établissement** : Les établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans s'assurent le concours d'un médecin spécialisé ou d'un médecin généraliste avec une expérience particulière en pédiatrie.

→ Il veille à l'application des mesures préventives et d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, d'autres situations dangereuses pour la santé.

→ Il est chargé de proposer un protocole sur les conduites à tenir en matière d'urgence.

→ Il assure des interventions auprès du personnel et peut organiser des réunions d'informations avec les parents selon les demandes.

→ Il donne son avis lors de l'admission d'un enfant de moins de 4 mois, après examen médical.

C/ Fonctionnement de la structure

Le lieu d'accueil est ouvert en priorité aux enfants de la commune, cependant pour les passages occasionnels sont acceptées les familles hors commune mais sans réservation et dans la mesure des places disponibles.

En 2012, 103 familles sont domiciliées à La Ravoire et 5 hors commune.

En cas de nécessité certains enfants pourront bénéficier des dispositions de l'article R2324-27 du code de la santé publique qui prévoit « *la possibilité d'accueillir des enfants en surnombre certains jours de la semaine dans la limite de 15% de la capacité d'accueil* ».

Une commission d'attribution des places a été mise en place en 2010 suite à la forte augmentation de la demande de contrats pour les places d'accueil permanents.

Les critères géographiques (Ravoiriens), d'ancienneté de la demande, de fratries, de modifications de contrats des familles fréquentant déjà la halte-garderie, de situation sociale, et de priorité aux enfants présentant un handicap et/ou atteints de maladie chronique ont été retenus dans un premier temps.

D/ Accès aux familles

Par définition, le multi-accueil est un service public de proximité assurant un travail d'écoute des usagers qui a évolué avec les changements de société.

Les modes de réservations et de paiements ont radicalement changé avec la mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique) en 2003. Les contrats d'accueil annualisés sont devenus petit à petit l'axe majoritaire de la structure, il a cependant été préservé des places d'accueil occasionnel.

1/ Familles accueillies :

En conformité avec le décret du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales, la structure s'assure qu'au minimum deux places d'accueil sont réservées aux familles bénéficiaires de minima sociaux.

Si ce n'est pas le cas et qu'une famille concernée sollicite une place, la structure se doit de proposer une solution d'accueil pour son enfant (dans la structure ou autre).

Il est aussi demandé aux établissements d'être vigilants à proposer des modalités d'accueil compatibles avec la recherche active d'emploi.

Ainsi chaque demande de garde faite aux Lutins est étudiée par le pôle de direction qui se réfère à la commission petite enfance. La situation familiale est étudiée au cas par cas.

Tableau des ressources mensuelles par foyer pour les familles accueillies en 2012 :

Ressources minimum	Ressources maximum	Nombre de foyers
0	598	19
598	2000	32
2000	4685	50
4685	+	13

2/ Accueil des enfants présentant un handicap et/ou atteints d'une maladie chronique

Il a toujours été mené dans la structure d'accueil « Les Lutins » une politique d'accueil et d'intégration d'enfants présentant un handicap et/ou atteints de maladie chronique. Ainsi ont été accueillis au fil des ans enfants trisomique 21, enfants malentendants, enfants présentant des troubles du comportement, enfants souffrants de diverses allergies alimentaires...

L'accueil de ces enfants est pensé et parlé en équipe afin de mener une action la plus adaptée possible au quotidien. Le cas individuel de l'enfant est appréhendé par les professionnelles pour éviter tout mal entendu ou préjugé vis à vis de l'enfant et de sa famille. Cette anticipation de l'accueil de l'enfant en difficulté s'organise également avec l'aide du médecin de l'établissement qui peut s'entretenir avec la famille et l'équipe pour mettre en place, si besoin, un protocole d'accueil individualisé (PAI).

Un partenariat avec d'autres institutions peut également se mettre en place selon la prise en charge de l'enfant hors de la structure d'accueil, notamment avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) ou l'INJS de Cognin (Institut National des Jeunes Sourds).

E/ Relations inter services

✦ **La municipalité**, gestionnaire du lieu d'accueil, entretient de nombreux liens avec la structure :

→ *L'élu en charge de la petite enfance*, garant de la politique mise en œuvre par la commune en termes d'accueil du jeune enfant.

Son action se décline dans le quotidien de la structure lors de rencontres avec les professionnels et les familles (conseil de vie sociale, commission petite enfance...), dans les bilans, évaluations et projets concernant la structure et l'adéquation de l'offre de garde et des orientations de la commune en termes de politique petite enfance.

→ A différents niveaux des liens se font avec les services de la municipalité :
Service technique pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

Service comptabilité pour les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure.

Service communication permettant de travailler sur les différents supports accessibles aux familles.

Service du personnel pour la gestion du temps de travail des professionnels et des remplaçants éventuels.

✦ **Le Relais Assistantes Maternelles** (RAM) : est un partenaire privilégié du multi-accueil à plusieurs niveaux :

→ Aide à la recherche et à l'orientation des familles vers le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.

→ Depuis plusieurs années des animations communes sont instaurées pour les enfants du multi-accueil et les assistantes maternelles. Des cycles bibliothèque, musique, psychomotricité sont organisés amenant les enfants à sortir de leur contexte d'accueil habituel et à découvrir de nouvelles sources d'éveil.

→ Il existe également depuis de nombreuses années une collaboration sur les projets extérieurs tels que le printemps de La Ravoire, la semaine Raconte-Tapis ou le spectacle de fin d'année.

✦ **Le lieu d'accueil enfants – parents Clochette** : le lancement de ce lieu d'accueil à été réfléchi avec la structure petite enfance, il répond à des besoins spécifiques des familles pour pouvoir échanger sur la parentalité dans un lieu où enfants et parents peuvent se retrouver autour d'activités d'éveil. Le multi-accueil oriente parfois les familles vers ce lieu d'échange quand des difficultés se font ressentir lors de la séparation ou lorsque la personne accompagnant l'enfant semble souffrir d'isolement.

✦ **La bibliothèque**, les animations autour du livre. Ce lien très riche pour les différents apports de la littérature infantile pour le jeune enfant est également l'occasion de valoriser un autre service de la commune envers ses usagers.

Ce lien privilégié a été également l'occasion de mettre en place une semaine événementielle dans la commune autour du livre pour le tout petit.

✦ **Les animations musicales**, lors des cycles de travail avec le RAM ou lors d'animations spécifiques au multi-accueil, l'intervenante musicienne apporte son professionnalisme pour mettre en place des projets d'éveil musical pour le tout petit.

L'école de musique intervient également au multi-accueil en faisant un petit spectacle pour les enfants en fin d'année

F/ Autres partenaires

La structure d'accueil est implantée dans un territoire dynamique comprenant de nombreux partenaires avec lesquels se sont mises en place des relations au fil des ans :

✦ **Les commerces du quartier** : les enfants du multi-accueil se promènent régulièrement dans le quartier apprenant à se repérer, allant chercher du pain à la boulangerie... Il se crée ainsi une démarche active d'inscription dans la commune pour les enfants pouvant reparler de ce lien avec leurs familles.

✦ **Les écoles maternelles** : Dans le cadre des animations musicales, des échanges ont eu lieu avec une école maternelle de La Ravoire. Ces rencontres ont permis aux enfants de l'école de venir partager leurs apprentissages musicaux avec les petits de la garderie et d'inviter les enfants de la structure à venir découvrir l'univers de l'école avec ce projet de travail commun

pour tous les enfants. Projet qui pourra être reconduit à l'avenir pour continuer la dynamique d'échanges et de découvertes. Il ne peut cependant pas s'agir d'une action passerelle entre la structure et l'école car La Ravoire compte 4 écoles maternelles pour deux structures d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

✦ **L'association des jardins familiaux** : En 2011, un potager a été créé dans le jardin du multi accueil avec le soutien et la participation des jardins familiaux de la ville de La Ravoire. Un jardinier bénévole est venu au fil des mois faire pratiquer aux enfants la plantation de graines et légumes de saison.

✦ **La PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)** : Ils exercent avec le multi-accueil un lien étroit par leur proximité géographique. Il existe sur La Ravoire une relation privilégiée entre ces différents partenaires sociaux et le multi-accueil permettant une écoute et une vigilance de qualité à l'égard des familles en exprimant le besoin.

✦ **Les organismes médicaux sociaux** : Le multi-accueil « Les Lutins » accueille des enfants porteurs de handicap, et travaille en relais avec les organismes qui aident à la prise en charge de chacun. L'équipe éducative peut également interpellé ces organismes lorsqu'un enfant est en difficulté dans la collectivité.

✦ **Les structures municipales de la couronne chambérienne** : Depuis fin 2007 un réseau des responsables des structures Petite Enfance du bassin chambérien s'est organisé. Il a pour but d'évoquer les problématiques communes de fonctionnement (gestion des absences, du personnel remplaçant, protocoles...), de travailler sur le cadre législatif des équipements d'accueil de jeunes enfants.

Il a également permis de faire se rencontrer une cinquantaine de professionnelles de la petite enfance hors de leurs structures en mai 2010 puis en 2012 pour débattre sur un sujet commun.

III/ CONCLUSION

A/ Ecoute d'une population qui change

Des familles qui travaillent plus, des parents parfois plus isolés, connaissant parfois des difficultés d'ordre sociales ou médicales, sont des facteurs que nous devons prendre en compte aujourd'hui.

Le lieu d'accueil de La Ravoire est un espace où la diversité peut et doit s'exprimer librement.

Ce sont des valeurs de respect, de communication, de socialisation et de plaisir dont le personnel municipal est porteur pour construire avec les familles le projet d'établissement.

B/ Projets d'avenir

- Suite aux études des besoins et aux demandes des familles orientées vers la collectivité, un projet de création d'une deuxième micro-crèche a été inscrit dans l'actuel contrat enfance jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Un projet d'augmenter les temps d'accueil du Lieu d'accueil parents/enfants « Clochette » est envisagé, la difficulté étant de trouver des accueillants bénévoles intéressés par le projet.

- Le multi-accueil « Les Lutins » a pour projet de créer un partenariat avec la maison de Seniors qui va être implantée sur le quartier du centre ville avec le projet Valmar. Ce lien intergénérationnel s'organiserait sous forme de gouters, d'animations musicales...